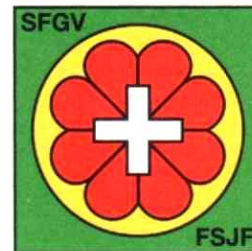


Schweizer Familiengärtner-Verband Fédération suisse des jardins familiaux

www.familiengaertner.ch - www.jardins-familiaux.ch



Cahier des charges pour le responsable des mutations

D-016

02.07.2011

1. Introduction

- 1.1 Ce règlement formule la liste des tâches pour le responsable central des mutations. Les mutations sont basées sur le programme informatique „Cisco VPN“, qui est installé par W. Gassmann SA (redmouse).
Le but est de faire parvenir le journal fédératif „Jardin familial/Gartenfreund“ muni d'une adresse correcte aux membres de la FSJF
- 1.2 Chaque membre a droit au magazine. Le nombre d'abonnements forme la base pour l'encaissement annuel des cotisations des membres. Le responsable des mutations est subordonné au trésorier et travaille en étroite collaboration avec lui.

2. Généralités

2.1 Bases:

- Statuts Art. 4.5
- Règles de procédures-cahier des compétences Art. 3.2
et des règlements d'exécution
- Règlement D-001 Cahier des charges pour le comité directeur (CD)

3. Tâches principales

3.1 Le responsable des mutations est responsable pour:

- l'enregistrement des nouveaux abonnés
- la mise à jour des changements d'adresses
- l'annulation d'abonnements existants, selon la demande
- l'envoi des listes de membres aux sections et groupements
- la collaboration avec la personne responsable chez W. Gassmann SA
- l'établissement de la statistique du nombre de membres

4. Finances

- 4.1 Les indemnités du responsable des mutations sont déterminées par le règlement D-011.

5. Divers

- 5.1 Lors de départs de groupements/sections, le responsable des mutations s'efforce de recruter les membres sortants pour un abonnement individuel.
- 5.2 Le responsable des mutations participe à l'entretien annuel avec W. Gassmann SA. Il est également invité à la dernière séance annuelle du comité central.